



Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. I — No 4

MOIS DE MARS 1941



Monsieur Philippe Lessard, président de la
Fédération de la Pulpe et du Papier,
affiliée à la C. T. C. C.

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
LA PERSÉVÉRANCE	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
CERCLE D'ÉTUDES (6e cours)	4
CERCLE D'ÉTUDES (7e cours)	5
FÉDÉRATION DU PAPIER	6
DEUX JOURNÉES D'ÉTUDES	8

LA PERSEVERANCE

*Par M. l'abbé P.-E. Morin,
aumônier des Syndicats de Sherbrooke.*

Il est relativement facile, sous la poussée de l'enthousiasme, d'élaborer des projets magnifiques mais c'est une toute autre affaire que de les matérialiser et surtout de les édifier pour tenir le coup devant les difficultés.

Plusieurs œuvres louables ont eu une naissance quasi-spontanée mais le lendemain ce n'était que des souvenirs.

Nos syndicats catholiques sont nés d'une bien autre façon : il fallait plus que de l'enthousiasme pour les désirer et c'est la tenacité des chefs qui a permis à ce groupement ouvrier de prospérer.

Les initiateurs du mouvement syndical catholique sont dignes de notre admiration et leur persévérance vaut d'être imitée.

Un syndicat ouvrier n'est pas l'affaire d'un seul individu mais de tout un groupe : toutefois la proportion est vite établie entre les chefs et les « suiveurs ». Parmi les qualités indispensables à ces dirigeants nous plaçons la persévérance au tout premier rang parce qu'en plus de conduire leur organisation il leur faut traîner une suite

parfois lourde d'ouvriers qui se sont endormis dans une douce quiétude, une fois initiés dans l'un de nos syndicats.

Beaucoup commencent bien mais le nombre de ceux qui persèverent est petit. Une décision ferme implique nécessairement un motif sérieux : nos organisations syndicales n'ont plus à prouver le pourquoi de leur existence et à l'heure actuelle il est urgent de solidifier nos syndicats pour parer aux éventualités qui résulteront de la guerre : pour cela il faudrait que les membres maintiennent l'enthousiasme des premiers moments.

Le dirigeant soucieux de sa responsabilité sera fidèle à remplir les plus petits devoirs ; tout sera fait avec soin, les contrariétés et les obstacles ne lui seront que des stimulants.

Une difficulté sérieuse sera pour lui une invitation à se mieux renseigner, loin d'abandonner son projet il cherchera les causes qui lui font échec ; il voudra les éliminer ou les contourner. La persévérance seule fait les grandes choses.

(Suite à la page 7)

“ LE SYNDICALISTE ”

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des
Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C.T.C.C.)

SIEGE SOCIAL : 19, RUE CARON - - - - QUEBEC

Abonnement régulier : \$1.00 par année
Abonnement de soutien : \$2.00 par année

DEUX ANNIVERSAIRES

Par M. Alfred Charpentier,
président général de la C.T.C.C.

Le 15 mai 1941 n'est qu'à deux mois d'aujourd'hui. Il marquera la date de deux grands anniversaires : le cinquantième de l'encyclique *Rerum novarum* et le dixième de l'encyclique *Quadragesimo anno*.

Deux Encycliques qui furent cause du développement du syndicalisme chrétien dans le monde et qui synthétisent la doctrine sociale de l'Eglise. Leur double anniversaire, nos syndicats devront le célébrer dignement et avec éclat.

A titre de syndicats catholiques canadiens, notre part dans cette célébration, à laquelle participeront diverses associations, devra être au premier plan. Car au Canada aucun autre mouvement n'a, plus que le nôtre, depuis vingt ans, diffusé l'enseignement de l'immortelle Encyclique de Léon XIII, et de la non moins immortelle Encyclique de Pie XI depuis dix ans. Les raisons d'être même de notre syndicalisme catholique sont tirées de leur commun enseignement.

Les syndicats catholiques se devront d'être les premiers à l'honneur dans cette célébration. Mais, par là, ils accepteront une responsabilité, celle, pour notre compte, de bien préparer ce double anniversaire.

D'ici là lisons, relisons et méditons, *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Combien de nos officiers de syndicats ne connaissent pas, peut-être, ces deux documents pontificaux ? Combien désirent les lire depuis longtemps sans s'y être jamais décidés ? Combien les ont lues trop rapidement une seule fois et n'en ont retenu que fort peu de chose ? Tous nos syndiqués devraient lire ou relire, cette année surtout, ces deux lettres encycliques, mais aucun officier, aucun vrai syndicaliste ne doit manquer à ce devoir d'ici deux mois.

Puis pourquoi nos dix ou douze principaux centres dans la Province n'organiseraient-ils pas des manifestations populaires auxquelles participeraient des délégations nombreuses des petits centres syndicaux avoisinants ? Des manifestations populaires, pas exclusivement pour nos syndiqués : invitons à se joindre à nous, aussi, tous les ouvriers, toutes les ouvrières de chaque région ! Quelle belle occasion encore pour apprendre à la masse des non-syndiqués les paroles d'amitié et de salut que Léon XIII et Pie XI ont adressées à l'Univers en faveur des travailleurs.

Pourquoi ne compterions-nous pas encore à nos côtés quelques représentants patronaux. Ne voilà-t-il pas que depuis quelques années, heureusement, plus nombreux chaque jour, sont les patrons qui commencent à pratiquer la collaboration professionnelle si ardemment demandée par nos deux grands Pontifes ? La voix pa-

(Suite à la page 7)

CERCLE D'ETUDES

- I. — *Un quart d'heure de spiritualité.*
- II. — *Chronique syndicale.*
- III. — *Le salariat : sa solution.*

BIÈME COURS : *L'organisation syndicale : première solution véritable. (Suite)*

1° LA VOIX DE L'ÉGLISE.

A. — *L'Église enseigne la légitimité et l'opportunité des syndicats patronaux et ouvriers.*

- a) Citer les textes précis à ce sujet dans *Rerum Novarum*, dans *Quadragesimo Anno*.
- b) Citer des textes dans les lettres de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada.
- c) Que veulent dire ces paroles de Léon XIII : « Ce droit d'association n'est pas sans limites » ?

B. — *L'Église enseigne que les organisations syndicales doivent être établies et régies selon les principes de la foi et de morale chrétienne.*

- a) Paroles de Léon XIII ? paroles de Pie XI ?
- b) Les évêques peuvent-ils approuver que les catholiques donnent leur adhésion à des organisations

syndicales neutres en certaines circonstances ? Quelles sont alors les règles et précautions qu'il faut observer ?

C. — *L'Église enseigne que les organisations syndicales patronales et ouvrières, doivent collaborer.*

- a) Paroles de Léon XIII, Pie X dans *Singulari quadam*, Pie XI.
- b) Devoirs particuliers des chefs syndicaux pour assurer cette collaboration des classes ; paroles de Pie X, *Singulari Quadam* ; paroles de Pie XI dans *Quadragesimo Anno* et *Divini Redemptoris*.

RÉFÉRENCES : — *La doctrine sociale de l'Église*, chapitre VIII, *Les organisations professionnelles*, par le Rév. Père Rutten, O.P., *Pourquoi des syndicats catholiques*, par l'abbé Grenier, brochure que tout syndicaliste doit avoir en main. Elle se vend 25 sous l'exemplaire chez l'auteur, à Kénogami, P.Q.

IV. — *La parole publique : Le débit de la voix.*

(Suite à la page 8)

FEDERATION DES CERCLES D'ETUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C.T.C.C. :

HENRI PETIT, secrétaire,

445, CHRISTOPHE COLOMB - - - - QUEBEC

CERCLE D'ETUDES

- I. — *Un quart d'heure de spiritualité.*
- II. — *Chronique syndicale.*
- III. — *Le salariat : sa solution.*

7IÈME COURS : *L'organisation syndicale :
première solution véritable. (Suite)*

2° LA VOIX DE L'EXPERIENCE ET DU BON SENS.

L'expérience et le simple bon sens nous démontrent que l'organisation syndicale présente aux ouvriers et aux patrons les moyens de régler leurs problèmes dans l'ordre et la justice.

A. — *Chez les ouvriers :*

- a) Les réunions syndicales leur permettent de se rencontrer, d'éveiller le sens de la solidarité, de se choisir des chefs sages et pondérés.
- b) Au cours des discussions ils apprennent à se faire des idées justes sur les intérêts généraux de leur profession, les besoins des différentes classes d'ouvriers de leur industrie, à préparer un contrat collectif de travail approprié à la subsistance des ouvriers, à la situation de l'entreprise et aux exigences du bien commun.

c) L'organisation syndicale, non à 20% à 50%, mais si possible à cent pour cent, libère les ouvriers de l'état de dépendance excessive dans lequel ils sont réduits devant le capital employeur par leur situation économique : les patrons ont le capital, matière première, usine, machinerie, eux, ils ont les cerveaux et les bras qui exécutent les ordres et mettent le tout en marche. L'association permet aux ouvriers, de traiter avec les patrons en associés, en collaborateurs.

RÉFÉRENCES : L'expérience et le bon sens de chacun !

IV. — *La parole publique :*

Le débit de la voix.

II. — LA PRONONCIATION

- a) Prononciation grammaticale.
L'usage est le seul maître en la matière, fréquenter le dictionnaire.
- b) Liaisons.
Elles sont mauvaises, 1° quand elles font de la cacophonie, 2° quand elles créent une équivoque, 3° quand elles déforment les mots, 4° quand elles sont arbitraires.

RÉFÉRENCES : — *L'Orateur Chrétien.*

FEDERATION de la PULPE et du PAPIER

La Fédération Nationale Catholique des Employés de pulperies et papeteries Incorporée, a été fondée dans les premiers jours du mois de mars 1923.

Quatre Syndicats lui ont donné le jour. Hull, Chicoutimi, Port-Alfred, Hawkesbury et Val-Jalbert. Bâtie, de peine et de misère, jusqu'à comprendre sept syndicats, elle devint boîteuse en 1928 alors que deux syndicats seulement restaient vivants : Hull avec ses 10 membres qu'il n'a jamais beaucoup dépassé et Chicoutimi-Ouest avec son moulin fermé et ses 10 membres fidèles. En 1929, Crabtree est venu rétablir l'équilibre, mais en 1930 Chicoutimi à son tour disparaissait. Crabtree et Hull restèrent seuls de 1930 à 1935, gardiens de la F.P.P., belle au bois dormant engourdie de fatigue, délaissée par les ouvriers égoïstes et inconstants.

1935.—Gatineau et Clermont se rallient, la F.P.P. vit encore.

1936.—St-Joseph d'Alma, — 18 novembre — M. l'abbé J.-B. Tremblay s'est mis à l'œuvre.

1937.—La F.P.P. est réveillée, elle travaille, plus jeune, plus active que jamais, plus vaillante qu'aucune autre organisation. De toute part on organise. En janvier, Jonquières ; février, Kénogami ; mars, Donnacona ; avril, Dolbeau, La Tuque, Desbiens ; mai, Bromptonville, Wayagamack, Grand'Mère ; septembre, Chandler, Pont-Rouge, St-Raymond ; octobre, Portneuf, Beaupré.

Et la bataille commence. Les employeurs sont pris de crainte, la majorité d'entre eux consentent des augmentations de salaire sans précédent tandis que le premier ministre de la Province, l'honorable Duplessis déclare : « Nous ne consentirons pas l'atelier fermé, dans cette Province. Pas d'état dans l'état. » Puis c'est la tentative de réalisation d'une convention collective provinciale dans l'industrie du papier par les gros employeurs aidés du ministère du Travail, par l'intermédiaire de comités d'usine. Ah ! ce fut un beau combat, la liberté syndicale était menacée ; la F.P.P. a accepté la bataille ; elle était jeune, disciplinée, elle a battu compagnies et ministres.

Mais la lutte n'était pas terminée, elle a continuée sur plusieurs fronts depuis quatre ans, aiguisant le courage, augmentant la compétence, véritable école de chefs, créatrice de sentiments et de convictions syndicales profonds et durables. L'affaire Price en témoigne, car nos syndicats sont encore là, comme un coin robuste, qu'une circonstance favorable nous permettra à un moment donné, d'enfoncer au cœur même de l'injustice criante et de la faire voler en éclat. C'est aussi le combat homérique de Donnacona, pour la reconnaissance syndicale ! Quel fier aumônier il a celui-là !

Pendant ces luttes au dehors, pour la revendication du droit d'union que les patrons ne voulaient pas reconnaître, on travaillait au dedans à créer la machine sociale nécessaire à la conservation du salaire de nos membres, à la libération économique de l'ouvrier. Tous ont travaillé à l'édification d'une société nouvelle. Avec l'aide d'autres syndicats, 10 coopératives de consommation ont été organisées et fonctionnent avec grand profit. La F. P. P. a créé deux caisses d'assurances pour ses membres : la Caisse Maladie et la Caisse Mortuaire. Depuis deux ans qu'elles existent, ces deux caisses ont rendu d'immenses services à un grand nombre de membres.

La F.P.P. a voulu démontrer qu'elle était née viable, qu'une organisation catholique pouvait faire infiniment mieux que toute autre organisation neutre. Pour cela, elle n'a ménagé, ni le temps, ni l'argent, ni le travail, ni les sacrifices de toutes sortes. Aussi elle a réussi à devenir une fédération solide, qui durera autant que les compagnies elles-mêmes, et qui finira bien par son sérieux et son sens pratique non seulement à imposer le respect aux patrons, mais mieux encore à attirer leur amitié et leur sincère collaboration.

Ce travail avance d'ailleurs, car déjà plusieurs compagnies traitent officieusement avec le syndicat local et les relations partout ont grande tendance à s'améliorer de jour en jour. — PHILIPPE LESSARD, *président*.

La persévérance (Suite de la page 2)

Combien de nos syndicats ont failli à la tâche à cause du manque de tenacité des membres ou bien ne rendent pas les services espérés parce qu'ils n'ont pas l'énergie de se dresser et de marcher de l'avant.

A ceux qui tiennent bon et progressent rapidement nous ne pouvons que leur conseiller de continuer ; mais à ceux qui hésitent, tâtonnent et sont craintifs nous leur répétons que le mouvement syndical catholique ne triomphera que par l'audace et la tenacité de ses membres.

PAUL-EMILE MORIN, *ptre,*
Aumônier diocésain de Sherbrooke.

Deux anniversaires (Suite de la page 3)

tronale et la voix ouvrière s'uniront donc dans une commune célébration, le 15 mai prochain !

Prenons garde que nos manifestations ne fassent que marquer notre culte du souvenir : elles devront servir surtout à réaffirmer notre fidélité active, vivante aux lumineuses directives de rénovation sociale chrétienne émanant des deux immortelles Encycliques.

Quelle solennelle occasion encore que ces deux anniversaires pour proclamer hautement notre fidèle attachement à la double cause syndicale *catholique* et *nationale* que nous servons et que nous voulons voir vaincre chez nous pour le bien du pays... !

ALFRED CHARPENTIER.

Cercle d'études

I.— ARTICULATION

(Suite de la page 4)

- a) Les voyelles, les consonnes, les syllabes, le discours lié.
- b) Défauts à corriger : bredouillement, chuintement, bégaiement, zézaiement, grasseyement.
- c) Qualités à obtenir : correction, netteté, vigueur, facilité par des exercices patients et répétés.

Exercices conseillés, parler avec un crayon entre les dents, ou avec une petite balle de liège de chaque côté de la bouche, entre les dents et les joues.

RÉFÉRENCES :— *L'Orateur chrétien*, page 123.

Faute d'espace ...

Dans le numéro de février, *Le Syndicaliste* a publié un extrait d'une conférence du secrétaire général de la C.T.C.C., et intitulée «L'Etat, le syndicalisme et les conventions collectives». Un autre extrait de cette conférence devait être publié dans le présent numéro. Faute d'espace, cette matière ne sera publiée que dans *Le Syndicaliste* du mois d'avril.

DEUX JOURNÉES D'ETUDES

Les organisateurs et agents d'affaires des syndicats affiliés, et les représentants des fédérations sont invités à participer aux deux journées d'études organisées par le Bureau Confédéral de la C.T.C.C. et qui auront lieu à Montréal, samedi et dimanche, les 15 et 16 mars 1941.

Voici les sujets qui seront étudiés au cours de ces deux journées d'études :

SAMEDI, LE 15 MARS

- 2 h. 00 p.m. : Juridiction des Fédérations.
7 h. 30 p.m. : Juridiction des conventions collectives.

DIMANCHE, LE 16 MARS

- 9 h. 00 a.m. : Négociations avec les employeurs.
2 h. 00 p.m. : Droit syndical (liberté syndicale, atelier fermé).
3 h. 30 p.m. : L'assurance confédérale.
Les cercles d'études : revue de leurs activités.
5 h. 00 p.m. : CLOTURE.

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.